



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°602) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ, A
L'ASSOCIATION LES HEBRIDES, A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-329
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Les Hébrides » représentée par Madame Françoise QUIGUER, en qualité de Présidente, et domiciliée, 16, rue Sacrot, 94160 SAINT-MANDE, d'organiser des répétitions, les 19, 20 et 23 septembre 2019 de 9 h 30 à 13 h dans la salle Berlioz ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Les Hébrides » représentée par Madame Françoise QUIGUER, en qualité de Présidente, et domiciliée, 16, rue Sacrot, 94160 SAINT-MANDE, une convention de location de salle pour un montant de 112 euros TTC (cent douze euros), afin d'organiser des répétitions, les 19, 20 et 23 septembre 2019 de 9 h 30 à 13 h dans la salle Berlioz ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET